



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 26 avril 2021 (17h00)  
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	20/04/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Patrick SAIGNE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELIDI), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Romain EVRARD (pouvoir à Juanita GARDIER), Jamal NAJI (pouvoir à Claudie COSTE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Michel SEVENIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

**CM-2021-75 - CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTURE - REPARTITION DE L'ENVELOPPE - EXERCICE 2021**

***Rapporteur : Madame Assia BAIBEN-MEZGUELIDI***

Il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération, pour l'exercice 2021, le montant des subventions allouées aux associations culturelles annonéennes.

Après le bilan annuel réalisé avec chaque association ayant perçu une subvention municipale en 2020, il est proposé de maintenir en 2021 les mêmes niveaux de financement.

En complément, une subvention exceptionnelle sera versée au Groupe d'Art Contemporain (GAC) en soutien de son projet d'été consacré au street art, avec les artistes Ella et Pitr. Cette subvention viendra contribuer à la création d'une fresque géante et éphémère sur la place des Cordeliers. Elle s'inscrit dans la dynamique de relance des activités culturelles après la période de crise sanitaire.

Une subvention exceptionnelle sera également versée à la compagnie La Baraka qui subit les impacts des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire. Son activité artistique, en particulier son volet Création et diffusion, n'a en effet pas pu se dérouler comme prévu depuis mars 2020, notamment en raison de la fermeture des salles de spectacle à l'échelle nationale et internationale, tandis que le fonctionnement de la chapelle Sainte-Marie, lieu d'accueil d'artistes et de résidences, a été maintenu. La subvention exceptionnelle viendra donc en aide aux charges structurelles de la chapelle.

Enfin, une subvention exceptionnelle sera versée à la compagnie La Belle Trame qui organisera à Annonay, à l'automne, une rencontre professionnelle régionale des costumiers pour une durée de trois jours. L'évènement sera également ouvert au grand public à travers des rencontres, des ateliers et une revue de mode dans le local *Quand la mer monte* implanté au niveau de la place de la Liberté, dans le cœur de ville historique.

Il est donc proposé de procéder aux attributions de subventions du secteur culturel telles qu'elles ressortent dans le tableau suivant :

<b>Associations</b>	<b>Montant 2021</b>
AMIS DE L'ORGUE DU TEMPLE	700,00 €
CHORALE MELODIE	200,00 €
CHOEUR IMPROMPTU	200,00 €
ESPACE 3A	300,00 €
GROUPE D'ART CONTEMPORAIN (GAC) - exceptionnelle	5500,00 €
GROUPEMENT PHILATELIQUE (GPRA)	100,00 €
LA COMPAGNIE LA BARAKA - exceptionnelle	4000,00 €
LA COMPAGNIE LA BELLE TRAME - exceptionnelle	2000,00 €
LA MOUSTACHE ET DES DENTELLES	700,00 €
SCIENCE POUR TOUS	500,00 €
THEATRE D'EN FACE	800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>

VU l'avis favorable de la commission générale du 16 avril 2021

### DÉLIBÉRÉ

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCEDE pour l'exercice 2021 aux attributions de subventions aux associations du secteur culturel telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus,

DECIDE le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2021, desdites subventions,

PRECISE que les crédits budgétaires correspondant sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 28/04/21  
 Affiché le : 29/04/21  
 Transmis en sous-préfecture le : 29/04/21  
 Identifiant télétransmission :

REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

**29 AVR. 2021**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Simon PLENET

